.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes-Maritimes

Commune **La Roque-en-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 - 10 - 2021

L'an deux mille vingt et un , le 14 Octobre à 20h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis , maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - Absente non excusé - MIRONNEAU Nathalie -

Madame BALDINI MURIELLE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 11/10/2021
Date d'affichage : 11/10/2021

Objet : DELIBERATION PORTANT REGULARISATIO DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE- D_2021_10_12

Le Maire ARGENTI Alexis informe le Conseil Municipal que suite à la création d'un poste d'adjoint administratif non permanent en raison de 16 hebdomadaire voté le 28/10/2019

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

AR Prefecture
006-210601076-20211014-D_2021_10_12-DE,
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal *(ou autre assemblée)* de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR : 12/10/2021

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Numéro(s) délibération(s) de création	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
Technique	C	adjoints techniques territoriaux	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	?	1	19h00	oui	Non
Administrative	C	adjoints administratifs territoriaux	adjoint administratif territorial	délibération du CM du	1	16h00	oui	Non

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC NON PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Numéro(s) délibération(s) de création	Fondement de la loi n°84-53	règles de durée	durée prévue	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
Administrative	C	adjoints administratifs territoriaux	adjoint administratif territorial	D_2019_10_05		16h00	X				

EMPLOIS DE DROIT PRIVE :

Type de contrat	*Catégorie hiérarchique correspondante (facultatif)*	Fonctions	Nombre d'emplois	Numéro(s) délibération(s) de création	Quotité horaire hebdomadaire
CUI-CAE	C	agent polyvalent des services techniques	1	D_2021_07_01	21h00

Considérant que certains postes ont été pourvus sans délibération du conseil municipal ou que celles-ci n'ont pu être identifiée,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les effectifs de la commune de la Roque-en-Provence ,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer des postes non pourvus,

AR Prefecture

006-210601076-20211014-D_2021_10_12-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

Le *Maire* propose au Conseil Municipal :

Article 1 :

La création de l'emploi correspondant au grade de Adjoint Administratif , permanent à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaire , pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie

Article 2 :

Au vu de l'article 1, le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 14/10/2021 et est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposé.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

ou

à 5 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention*(s)*

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI

AR Prefecture

006-210601076-20211014-D_2021_10_12-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021